

**ARRETE MUNICIPAL N°12856 DU 04 JANVIER 2023**

**Le Maire de Larmor-Plage,**

**OBJET :**

Travaux

8 avenue de la plage

Le lundi 23 Janvier 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par SAS SCICA – 2 Rue Ampère 56530 QUEVEN.

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique, et pour permettre le stationnement d'un camion il importe de règlementer le stationnement au niveau du 8 avenue de la plage,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Le lundi 23 Janvier à partir de 08h00 et jusqu'à 12h00, le stationnement sera interdit au niveau du 8 avenue de la plage sur 3 emplacements pour permettre le stationnement d'un camion. Seul le demandeur sera autorisé à stationner.

**ARTICLE 2** : Les panneaux de signalisation seront mis en place par la Police Municipale.

**ARTICLE 3** : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à mettre une signalétique adéquate.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services, la Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**LE MAIRE,**

**Patrice VALTON**

